[Text]

Le coprésident (M. Joyal): Du Sénat, bien sûr.

M. Corbin: ... vous jugerez si c'est le même appel au règlement ou si c'en est un nouveau, mais l'ordre de renvoi de la Chambre nous autorise à faire rapport au plus tard le 9 décembre. L'ordre de renvoi ne dit pas que nous pouvons faire rapport de temps en temps, ce qui est la formule habituelle d'établissement d'autres comités spéciaux, des comités permanents.

Je demande à savoir ce qui arrive au statut de ce Comité si nous décidons de faire rapport à la Chambre. J'ai l'impression, si j'interprète bien *Beauchesne* et d'autres, et j'ai cherché pour le passage spécifique, je ne peux pas le trouver immédiatement, mais j'ai l'impression, étant donné la nature du mandat que nous a donné la Chambre, que si nous faisons maintenant rapport à la Chambre, nous cessons d'exister purement et simplement.

Et je voudrais des éclaircissements sur ce point-là. C'est une question technique mais c'est une question sérieuse aussi, messieurs.

Le coprésident (M. Joyal): Je reçois . . . ne peut être entendue que dans un rapport à la Chambre, aux deux Chambres . . .

Je reçois votre point d'ordre, monsieur Corbin, je vais vérifier avec nos greffiers et vous revenir, éventuellement, sur cette question précise.

D'autres commentaires à faire valoir sur . . .

Sénateur Austin?

Senator Austin: I wanted to make a comment, Mr. Chairman, with respect to the question of a reference to the House and to ask for guidance in respect of the role of the Senate.

What would be the situation if the House sought to give consent to this Committee, having the full proceedings broadcast via television and radio, and it was the view of the Senate that this was not an appropriate procedure?

Mr. Crombie: Abolish it.

Le coprésident (M. Joyal): D'autres commentaires?

Je m'excuse, le sénateur Roblin.

Senator Roblin: I am a little late in making this comment, Mr. Chairman, although have been zealously trying to catch your eye for the last little while, but the point has been covered to a great extent because we first started out discussing the rules of the House of Commons and I was about to say that it would be necessary to consult the Senate as well in connection with this matter.

I think the resolution as redrafted probably covers that point.

I might say that while I would defer to some other Senators here with respect to their experience and expertise in the rules of the Senate, yet I do know that previously the Senate has approved the use of television in the Committees of the Senate and it was done, I believe, by a resolution on the floor of the Senate which permitted one of the Committees in days gone by to have its proceedings televised.

[Translation]

The Joint Chairman (Mr. Joyal): From the Senate of course.

Mr. Corbin: ... you can rule on whether this is the same point of order or a new one, but the order of reference from the House authorizes us to present our report on December 9 at the latest. The order of reference does not state that we can report from time to time, which is the customary formula behind the establishment of other special committees or standing committees.

I would like to know what happens to the status of this committee if we decide to report to the House. If I have correctly interpreted Beauchesne and other authorities, and I have looked for the specific passage but cannot find it right now, but I am under the impression that under the type of mandate given to us by the House, if we report to the House now, we will quite simply cease to exist.

And I would like clarification on that point. Gentlemen, this is a technical question, but it is also a serious question.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): I receive . . . can only be heard in a report to the House, to both Houses . . .

I will accept your point of order, Mr. Corbin, and I will check with our clerks and come back to you on that specific question.

Other comments on the subject of . . .

Mr. Austin?

Le sénateur Austin: Monsieur le président, j'ai un commentaire à faire au sujet de l'ordre de renvoi de la Chambre et aussi pour demander des directives quant au rôle du Sénat.

Quelle serait la situation si la Chambre acceptait que le comité fasse télédiffuser et radiodiffuser intégralement ses délibérations et que le Sénat soit d'airs contraire.

M. Crombie: On pourrait l'abolir.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): Other comments?

Excuse me, Senator Roblin.

Le sénateur Roblin: Monsieur le président, il est un peu tard pour faire ce commentaire, mais j'essaie d'attirer votre attention depuis quelques instants. La question a été discutée en détails, étant donné que nous avons commencé par discuter du règlement de la Chambre des communes; je voulais ajouter qu'il serait nécessaire de consulter également le Sénat à ce sujet.

Je crois que la résolution dans sa nouvelle formulation prévoit probablement cette nécessité.

Je vais ajouter que bien que je m'incline devant l'expérience et la connaissance des règles du Sénat qu'ont certains autres sénateurs ici présents, je sais toutefois que le Sénat a déjà approuvé, dans le passé, la télédiffusion des délibérations de ses comités; je crois que cela s'est produit à une occasion, il y a bien longtemps.